

56495

Distr.: LIMITEE

ECA/NRD/CART.9/ORG.5
octobre 1996

Original: FRANCAIS

Neuvième Conférence Cartographique
Régionale des Nations Unies pour l'Afrique

Addis-Abéba, Ethiopie
11-15 novembre 1996

**CENTRE REGIONAL DE TELEDETECTION DES ETATS
D'AFRIQUE DU NORD (C.R.T.E.A.N)**

Présentation du

**CENTRE REGIONAL DE TELEDETECTION
DES ETATS D'AFRIQUE DU NORD (C.R.T.E.A.N)**

1 - CREATION DU C.R.T.E.A.N

Situé à Tunis , le Centre Régional de Télédétection des Etats d'Afrique du Nord-dénommé par abréviation "C.R.T.E.A.N." a vu le jour le 06 Octobre 1990, après signature de son acte constitutif par 5 pays de la sous région Afrique du Nord : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie sur les 7 prévus (Egypte et Soudan).

Cette création s'est faite conformément à l'Acte Constitutif de l'organisation mère : l'Organisation Africaine de Cartographie et de Télédétection "O.A.C.T" ., installée à Alger , et aux recommandations de la réunion extraordinaire des plénipotentiaires de l'O.A.C.T tenu à Alger en Mai 1989.

Suite à cette réunion qui faisait état de la nécessité de créer un Centre Régional de Télédétection pour l'Afrique du Nord, une réunion d'experts fut organisée à Tunis en Octobre de la même année pour l'élaboration de l'Acte Constitutif du C.R.T.E.A.N.

2- COMPOSITION ET ORGANISATION DU CENTRE REGIONAL

Le C.R.T.E.A.N se compose des Etats de l'Afrique du Nord qui sont **Membres à part entière**.

Les organisations arabes et africaines ainsi que les organisations de coopération peuvent devenir quant à elles **Membres Associés** .

Sur le plan interne ,le C.R.T.E.A.N dispose des organes suivants :

2.1- Le Conseil d'Administration :

Organe suprême du Centre , il est constitué de représentants des pays membres , lesquels élisent parmi eux un bureau de conseil constitué d'un président , d'un vice président et d'un rapporteur.

Le Conseil d'Administration dispose des attributions essentielles suivantes :

- élabore la politique et les principes généraux régissant les activités du Centre .
- nomme le Directeur Général ainsi que les hauts fonctionnaires du Centre .
- examine et approuve les programmes d'activités et le budget du Centre .
- fixe les taux des contributions annuelles devant être acquittées par les états membres .

2.2- Le Conseil Scientifique :

En voie de création, son rôle -essentiellement consultatif - est d'examiner les aspects scientifiques et techniques, et de formuler les recommandations nécessaires sur les programmes d'activités du Centre.

2.3- La Direction Générale :

Elle est constituée d'un Directeur Général, d'un Expert Scientifique et Technique ainsi que d'un Comptable, nommés par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est le seul représentant du droit du Centre ; il nomme les fonctionnaires autres que ceux désignés par le Conseil ; il propose à ce dernier pour adoption le programme d'activités scientifiques, le budget et la comptabilité du Centre.

L'expert scientifique et technique est chargé, sous la responsabilité directe du Directeur, Général de réaliser le plan de charge scientifique et technique adopté par le Conseil d'Administration.

3- MISSIONS DU CENTRE REGIONAL

Avant toute chose , il est utile de préciser que le C.R.T.E.A.N n'est pas un Centre de recherche scientifique ou technique . Fidèle au principe qui a régi sa création , il ne se substitue en aucun cas à une institution de recherche nationale.

Sa vocation première est d'assurer une complémentarité efficace et utile par rapport aux institutions de recherche nationales en télédétection , en mettant en valeur les potentialités tant humaines que matérielles présentes dans le région.

Chargé de promouvoir , encourager , coordonner , harmoniser et assurer les politiques des états membres en matière de télédétection , le C.R.T.E.A.N exécute pour atteindre ses objectifs , les missions suivantes :

- Favoriser la mise en place de projets régionaux en télédétection et assurer la coordination en vue d'améliorer l'exploitation, l'inventaire et la mise en valeur des ressources naturelles nationales.

- Permettre l'accès des états membres à toutes les techniques de télédétection et assurer la coordination de la formation continue et de haut niveau en la matière.

- Agir auprès des organisations internationales , régionales et autres organismes coopérants, pour que le Centre soit nécessairement et efficacement associé à la coordination des actions et projets d'intérêt communs visant les territoires des états membres.

- Promouvoir le développement des activités de télédétection dans les états membres et les encourager à créer des structures nationales spécialisées en la matière.

- Encourager l'établissement de relations étroites entre les états membres dans les domaines de la télédétection aux niveaux , bilatéral et multilatéral , et promouvoir dans ce contexte les échanges du personnel et de savoir faire.

4- PROGRAMME D'ACTIVITES DU CENTRE REGIONAL

Le programme retenu par le Conseil d'Administration pour la période 1993-1995 couvre trois domaines généraux :

- Maîtrise de l'outil
- Développement du produit ou aspect thématique
- Formation et Information

4.1- Maîtrise de l'outil

4.1.1- les Systèmes d'Information Géographiques

Le CRTEAN a entamé un inventaire qui porte actuellement sur 64 SIG répartis comme suit :

- * 30 sur stations de travail, mini et gros systèmes
- * 22 sur micro ordinateurs
- * 12 logiciels de cartographie thématique et statistique.

Une **fiche technique type** reprend l'essentiel des caractéristiques techniques, commerciales et d'application de chaque SIG.

L'intérêt d'un tel travail est de permettre aux institutions nationales spécialisées des pays membres de faire une analogie exacte entre les SIG et leur domaine d'application d'une part, et de fournir à l'attention des spécialistes, d'autre part, les principales spécifications. Ceci facilitera ainsi une utilisation appropriée des SIG en fonction des programmes nationaux de développement.

4.1.2- suivi de l'évolution des performances internationales en matière d'équipements de traitement des données satellitaires

L'objectif est de fournir à l'ensemble des pays membres les informations utiles sur les innovations scientifiques et techniques en matière de Hardware et Software liés à la télédétection.

4.2- Domaine thématique

Ce deuxième aspect concerne tous les thèmes d'application de la télédétection, dont les incidences sur le développement économique des pays membres sont établies .

- L'inventaire des ressources naturelles
- L'inventaire des ressources hydrologiques
- L'agrométéorologie
- la désertification.

Notre objectif est de favoriser la création de programmes d'étude, de recherche ou de formation au niveau régional.

Un thème où le CRTEAN est assez avancé concerne la désertification .

En effet , en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel "O.S.S" , un projet de suivi de la dynamique de la désertification en zones arides et semi arides d'Afrique du Nord, à partir de la télédétection (projet SUDDAN) a vu le jour. (voir synthèse ci-joint)

Il est important de préciser que sur le plan des objectifs assignés au CRTEAN pour ce thème, dans son programme d'activités, à savoir :

- veiller à la mise au point d'une méthodologie de caractérisation par télédétection des paramètres indicateurs de la désertification
- assurer l'uniformisation et l'intégration de l'approche méthodologique à l'échelle régionale,

les résultats sont satisfaisants.

4.3- Formation et Information

Dans le domaine de la formation, le CRTEAN est en train d' élaborer un répertoire des institutions nationales de formation et/ou de recherche en télédétection des pays membres du CRTEAN.

L'absence d'un tel répertoire a été mis en exergue à chacune des manifestations régionales ou internationales impliquant les pays de notre sous région.

L'inventaire porte actuellement sur les institutions des pays membres du CRTEAN à savoir : l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Une quinzaine d'organismes ont été repertoriés.

4.4- Activités complémentaires

En dehors des activités précédemment citées, le CRTEAN s'est intéressé à d'autres projets qui présentent un intérêt économique pour les pays de la sous région. Il s'agit notamment du :

1/ Projet AFRICOVER : présenté lors de la Conférence d'Addis Abéba (Juillet 1994), ce projet de la FAO a trait à la cartographie du couvert végétal à différentes échelles (1/250.000; 1/200.000 et 1/100.000) du continent africain.

5- CONCLUSION

Tout en oeuvrant pour l'utilisation de la télédétection par nos pays , eu égard aux avantages qu'elle offre pour leur développement économique , notamment sur les plans , coût, rapidité, fiabilité , le Centre Régional de Télédétection des Etats d'Afrique du Nord honore deux principes :

1- L'investissement sur le potentiel humain propre à nos pays

2- L'intégration et l'homogénéisation à l'échelle régionale de toute approche méthodologique spécifique à un thème donné et ayant un impact sur le développement économique régional.